

<u>OBLIGATIONS et TEXTES DE REFERENCES :</u> Article R 232 – 12 du code du travail et ERP MS 45 à 51	
<u>PUBLIC CONCERNE :</u> - Tous les personnels de l'établissement	<u>PRE-REQUIS :</u> - Aucun
<u>OBJECTIFS :</u> - Evacuer dans le calme et en moins de trois minutes en cas de danger grave et imminent, sans panique.	
<u>CONTENU :</u> Elle est composée : ✚ D'exercices d'évacuation partielle ou intégrale de l'établissement ✚ De débriefing sur l'exercice	 ✚ D'explications sur les améliorations des techniques d'évacuation Les exercices peuvent être combinés avec des victimes maquillées et/ou de la fumée. <i>Nous pouvons moduler certaines parties du programme, afin de l'adapter à vos besoins.</i>
<u>STRATEGIE PEDAGOGIQUE :</u> - Formation selon le programme du CNPP - 1 formateur spécialisé en incendie	
<u>MODALITES FORMATIONS :</u> Formation inter ou intra	<u>NOMBRE STAGIAIRES :</u> - En intra maximum 9 personnes - En inter formation validée à partir de 5 personnes
<u>SANCTION/DIPLOME :</u> <i>Une attestation de présence peut être délivrée sur demande préalable.</i>	
<u>DUREE FORMATION :</u> 1 heure maximum	<u>RECYCLAGE :</u>